

Plan de cours

COURS : **Algèbre linéaire et géométrie vectorielle**

PROGRAMMES : 280.BU DEC-BAC en Techniques de génie aérospatial
280.DU DEC-BAC en Techniques d'avionique
280.B0 Techniques de génie aérospatial
280.C0 Techniques de maintenance d'aéronefs
280.D0 Techniques d'avionique

DISCIPLINE : 201 Mathématiques

PONDÉRATION : *Théorie* : 3 *Pratique* : 2 *Étude personnelle* : 3

Professeurs du cours	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site Web
Evelyne Robidoux	C-184	5542	evelyne.robidoux@cegepmontpetit.ca

Période de disponibilité aux étudiants

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

Coordonnateur du département	Bureau	☎ poste	✉ courriel
Jonathan Bolduc	C-184	2559	jonathan.bolduc@cegepmontpetit.ca

1 PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Séquence du cours

Le cours d'algèbre linéaire et de géométrie vectorielle initie les étudiants aux concepts de base de l'algèbre linéaire. Il a également pour but de permettre à l'étudiant de visualiser des concepts géométriques, puis d'utiliser l'algèbre pour aborder la géométrie de façon rigoureuse.

Ce cours est le premier cours de mathématiques inscrit dans le programme de Cheminement DEC-BAC en génie aérospatial, il aborde un domaine des mathématiques différent du calcul différentiel et intégral.

Ce cours est un préalable absolu au cours 280-224-EM (Forces et contraintes appliquées aux aéronefs I) prévu à la deuxième session de la formation.

Ce cours d'algèbre linéaire est aussi un préalable pour des études en sciences dans plusieurs universités.

Contexte d'étude

Dans le cours d'algèbre linéaire et de géométrie vectorielle, l'étudiant apprendra à dégager les implications d'une définition, à reconnaître à travers une situation concrète le modèle mathématique qui s'y applique, la théorie qui s'y rattache et l'extension de l'application de la théorie à de nouvelles situations concrètes.

Tout en acquérant des connaissances mathématiques, l'étudiant apprendra à résoudre des problèmes en développant sa créativité, son jugement et son autonomie, en utilisant, s'il y a lieu, les technologies de traitement de l'information appropriées. Il devra aussi développer ses capacités de communicateur tant en français qu'en langage mathématique, en interprétant ses résultats.

Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration.

2 COMPÉTENCE DU PORTRAIT DU DIPLÔMÉ

Maîtriser les bases scientifiques et celles de la fonction de travail;

- L'esprit scientifique : démontrer un esprit scientifique dans une problématique propre aux sciences de la nature;
- Le transfert des savoirs : traiter des situations nouvelles à partir des acquis;
- L'ouverture sur le monde : démontrer une ouverture sur le monde.

3 OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) (CODE ET ÉNONCÉ)

011Q Effectuer des calculs appliqués à l'aéronautique (280.B0)

025S Modéliser et interpréter des résultats mathématiques appliqués à l'aérospatiale (280.C0 et 280.D0)

00UQ Appliquer les méthodes de l'algèbre linéaire et de la géométrie vectorielle à la résolution de problèmes.

Éléments de compétence :

- 01 Traduire des problèmes concrets sous forme d'équations linéaires;
- 02 Résoudre des systèmes d'équations linéaires à l'aide de méthodes matricielles;
- 03 Établir des liens entre la géométrie et l'algèbre;
- 04 Établir l'équation des lieux géométriques (droites et plans) et déterminer leurs intersections;
- 05 Calculer des angles, des longueurs, des aires et des volumes;
- 06 Démontrer des propositions;
- 07 Construire des représentations de lieux géométriques dans le plan et dans l'espace;
- 08 Effectuer des calculs faisant intervenir des nombres complexes.

4 OBJECTIF TERMINAL DE COURS

Appliquer les méthodes de l'algèbre linéaire et de la géométrie vectorielle à la résolution de problèmes.

5 ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Chaque semaine de cours comprend l'équivalent de :

- trois périodes de cours théoriques où le professeur présente la matière du cours. Les étudiants sont invités à se préparer au cours en lisant à l'avance les sections présentées et à participer au cours par leurs questions et leurs commentaires;
- deux périodes de travaux pratiques pendant lesquelles les étudiants travaillent seuls ou en équipes les exercices suggérés par le professeur. Afin de profiter au maximum de ces cours d'exercices, il est conseillé de commencer à travailler les exercices avant le cours.

Chaque cours est construit pour favoriser l'intégration progressive et à long terme des notions. Les périodes de cours magistral, les activités et les exercices se succèdent pour faciliter l'apprentissage continu et efficace.

Le travail personnel de l'étudiant en dehors des heures de cours est indispensable à la réussite de ce cours. Il est en particulier très important que l'étudiant complète en dehors des périodes de rencontre en classe les exercices qui n'ont pu être faits au cours.

L'apprentissage des mathématiques ne se fait pas uniquement *de façon passive*, en écoutant et en regardant faire, mais surtout *de façon active* en réfléchissant et en travaillant soi-même. Il sera donc constamment demandé à l'étudiant d'intervenir, de poser des questions, de suggérer des solutions. L'étudiant devra lire les pages appropriées de son texte de base avant le cours de façon à mieux comprendre en classe et à être capable d'intervenir de façon plus efficace.

Les étudiants sont fortement invités à se présenter au bureau de leur professeur durant ses heures de disponibilité, dès qu'ils réalisent qu'ils éprouvent certaines difficultés ou s'ils veulent simplement vérifier leur compréhension de la matière et améliorer la présentation de leurs solutions.

Centre d'étude

Le centre d'étude est situé de chaque côté du couloir menant à la bibliothèque. La section du centre dédiée aux mathématiques se trouve du côté gauche, au local C123. Cette salle de travail, meublée de tables de travail et de tableaux blancs, est ouverte toute la journée et les élèves peuvent l'utiliser pour travailler, individuellement ou en équipe, sur leurs cours de mathématiques. Des professeurs y sont disponibles pour répondre aux questions à différentes périodes de la journée, selon un horaire qui est affiché à l'entrée de la salle. C'est une ressource importante dont il faut savoir profiter.

6 PLANIFICATION DU COURS

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : environ 10 périodes

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE 1 : Démontrer des énoncés mathématiques.

CONTENU :

- Utiliser les méthodes de preuve directe, par contraposition, par l'absurde, par contre-exemple et par induction pour démontrer des propositions dans un contexte d'algèbre linéaire et de géométrie. S'il y a lieu, une présentation préalable de la méthode de preuve correspondante précédera sa première application effective.

ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE : Lire les sections concernées du manuel ou notes de cours, formuler des questions soulevées lors de la lecture, mémoriser des définitions et des propriétés et compléter des séries d'exercices.

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : environ 14 périodes.

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE 2 : Effectuer des calculs matriciels et calculer des déterminants.

CONTENU :

- définir une matrice et utiliser le vocabulaire s'y rapportant;
- définir les matrices particulières (nulle, carré, identité, triangulaire...);
- définir l'égalité des matrices;
- définir l'addition des matrices, le produit d'une matrice par un scalaire, le produit matriciel;
- connaître, utiliser et démontrer les propriétés de ces trois opérations;
- définir la matrice inverse;
- connaître, utiliser et démontrer les propriétés de la matrice inverse;
- déterminer la matrice inverse par la méthode de réduction et la méthode de l'adjointe;
- définir la matrice transposée;
- connaître, utiliser et démontrer les propriétés de la matrice transposée;
- résoudre des problèmes faisant appel aux matrices;
- définir et calculer le mineur et le cofacteur d'un élément d'une matrice (d'ordre 2, 3, n), ainsi que son déterminant;
- connaître, démontrer et utiliser les propriétés des déterminants.

ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE : Idem.

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : environ 8 périodes

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE 3 : Résoudre des systèmes d'équations linéaires.

CONTENU :

- identifier un système d'équations linéaires (homogène, non homogène);
- définir l'ensemble-solution d'un système d'équations linéaires;
- résoudre un système d'équations linéaires par la méthode des transformations élémentaires sur la matrice augmentée (Gauss, Gauss-Jordan, ...) : cas ayant aucune solution, une infinité de solutions ou une solution unique;
- résoudre un système d'équations linéaires par la méthode de la matrice inverse;
- résoudre des problèmes faisant appel à un système d'équations linéaires;
- trouver la matrice d'état stationnaire d'une chaîne de Markov.

ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE : Idem.

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : environ 10 périodes

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE 4 : Effectuer les opérations de base des vecteurs géométriques et algébriques.

CONTENU :

- définir et utiliser l'équipollence;
- définir l'angle entre deux vecteurs;
- définir et effectuer la somme de vecteurs (méthode du triangle, méthode du parallélogramme);
- connaître, démontrer et utiliser les propriétés de la somme de vecteurs;
- définir les vecteurs particuliers (vecteur nul, vecteur opposé);
- définir et effectuer le produit d'un vecteur par un scalaire;
- connaître, démontrer et utiliser les propriétés du produit d'un vecteur par un scalaire;
- résoudre des problèmes de géométrie à l'aide de vecteurs géométriques.
- définir la notion de combinaison linéaire de vecteurs;
- exprimer un vecteur comme combinaison linéaire d'autres vecteurs;
- définir et déterminer la dépendance et l'indépendance linéaire de vecteurs;
- interpréter géométriquement la dépendance et l'indépendance linéaire dans le plan et dans l'espace (vecteurs colinéaires, vecteurs coplanaires);
- repérer un vecteur géométrique du plan et de l'espace dans un système d'axes à l'aide de ses composantes;
- définir une base et vérifier si un ensemble de vecteurs forme ou non une base.

ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE : Idem.

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : environ 6 périodes

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE 5 : Calculer et utiliser les produits scalaire, vectoriel et mixte.

CONTENU :

- définir le produit scalaire de deux vecteurs;
- interpréter géométriquement le produit scalaire (projection orthogonale);
- connaître, démontrer et utiliser les propriétés du produit scalaire;
- résoudre des problèmes de géométrie à l'aide du produit scalaire;
- définir la norme d'un vecteur;
- définir des vecteurs orthogonaux;
- définir une base orthonormée;
- exprimer et utiliser le produit scalaire en fonction des composantes des deux vecteurs;
- utiliser le produit scalaire dans différentes applications.
- définir le produit vectoriel dans un espace orienté;
- interpréter géométriquement le produit vectoriel;
- connaître, démontrer et utiliser les propriétés du produit vectoriel;
- exprimer et utiliser le produit vectoriel en fonction des composantes des deux vecteurs;
- utiliser le produit vectoriel dans différentes applications;
- définir le produit mixte de trois vecteurs;
- interpréter géométriquement le produit mixte;
- connaître, démontrer et utiliser les propriétés du produit mixte;
- utiliser le produit mixte pour résoudre des problèmes.

ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE : Idem.

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : environ 10 périodes

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE 6 : Décrire des droites et plans ainsi que leurs positions relatives.

CONTENU :

- trouver et utiliser l'équation vectorielle, les équations paramétriques et les équations cartésiennes (symétriques) d'une droite dans l'espace;
- calculer la distance d'un point à une droite;
- calculer l'angle entre deux droites;
- déterminer la position relative de deux droites.
- trouver et utiliser l'équation vectorielle, les équations paramétriques et l'équation cartésienne (vecteur normal) d'un plan dans l'espace;
- calculer la distance d'un point à un plan;
- déterminer la position relative entre deux plans et entre une droite et un plan;
- résoudre des problèmes de géométrie comportant des droites et des plans dans l'espace.

ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE : Idem.

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : environ 8 périodes

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE 7 : Définir un espace vectoriel.

CONTENU :

- définir un espace vectoriel;
- vérifier si un ensemble avec opération de somme et de multiplication par un scalaire est un espace vectoriel;
- définir un sous-espace vectoriel;
- vérifier si un sous-ensemble d'un espace vectoriel est un sous-espace vectoriel;
- étendre aux espaces vectoriels les notions de combinaison linéaire, indépendance linéaire, base et composantes scalaires

ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE : Idem.

PÉRIODE DES ACTIVITÉS : environ 7 périodes

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE 8 : Effectuer les opérations de base des nombres complexes

CONTENU :

- connaître la définition des nombres complexes sous la forme rectangulaire;
- connaître les opérations des nombres complexes sous la forme rectangulaire;
- connaître la forme polaire des nombres complexes;
- connaître les opérations des nombres complexes sous la forme polaire;
- énoncer, prouver et appliquer le théorème de De Moivre;
- connaître la forme d'Euler des nombres complexes.

ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE : Idem.

7 MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation et mode d'évaluation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance*	Pondération (%)
Examen 1	Examen écrit individuel en classe d'une durée de 2 périodes et demie	1, 2 et 3	Voir le point 4.3.4 Exigences dans les autres règles départementales (section 12, à la page 9 du plan de cours) et le point 5 qualité de la langue française dans les conditions de réussite au cours (section 10, à la page 8 du plan de cours)	Semaine 6 (jeudi 27 septembre)	28%
Examen 2	Examen écrit individuel en classe d'une durée de 2 périodes et demie	4, 5 et 7		Semaine 11 (mardi 13 novembre)	28 %
Examen final (évaluation terminale)	Examen écrit individuel en classe d'une durée de 3 heures, si possible	Tous		Semaine 15 (journées EC)	35 %
Minitests (5 pendant la session)	Tests écrits individuel en classe d'une durée de 15 à 45 minutes	Tous		Tout au long de la session [†]	9% pour l'ensemble des tests
				TOTAL	100 %

La plupart des examens contiennent une partie théorique, pour un total d'environ 15 % de la pondération du cours.

L'usage de la calculatrice Sharp EL-531 est permis uniquement pendant l'examen 2 et l'examen final.

Remise des évaluations

À l'exception de l'examen final, les copies d'examen seront remises aux étudiants.

Tout manquement à l'honnêteté intellectuelle, de même que toute tentative ou collaboration à une telle action entraînent la note « 0 » zéro pour l'examen, le travail ou l'activité d'évaluation en cause.

Révision de notes

L'élève doit se référer à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) pour connaître les dispositions concernant la révision de notes (Agenda des étudiants). Le comité de révision de notes est constitué de trois professeurs, soit le professeur qui dispense le cours et deux professeurs donnant ou ayant déjà donné le même numéro de cours.

* Les échéances contenues dans le plan de cours sont approximatives. La date exacte vous sera confirmée au moins deux semaines à l'avance.

† La date exacte vous sera communiquée au moins une semaine à l'avance.

8 MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

- Ross, André. *Algèbre linéaire appliquée aux sciences de la nature*. Longueuil : Loze-Dion éditeur inc., 2017, 319 p.
- Calculatrice Sharp EL-531 ; **seule calculatrice autorisée**
- Des documents complémentaires (notes de cours, exercices supplémentaires, devoirs, etc) seront déposés sur LÉA et annoncés en classe.

9 MÉDIAGRAPHIE

Anton, Howard et Chris Rorres. *Algèbre linéaire et géométrie vectorielle*. Mississauga : John Wiley & Sons, 2006
Amyotte, Luc. *Introduction à l'algèbre linéaire et à ses applications, 4^e édition*. Saint-Laurent : ERPI, 2015.
Charron, Gilles et Pierre Parent. *Algèbre linéaire et géométrie vectorielle, 4^e édition*. Montréal : Beauchemin, 2011, 570 p.
Ouellet, Gilles. *Algèbre linéaire, vecteurs et géométrie, 2^e édition*. Sainte-Foy : Le Griffon d'argile inc., 2001.
Papillon, Vincent. *Vecteurs, matrices et nombres complexes*. Mont-Royal : Modulo, 1993.

10 CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

1. Note de passage

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.1m).

2. Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

L'étudiant qui, pour un motif sérieux, est absent lors d'une évaluation sommative doit justifier son absence dans les cinq jours ouvrables qui suivent la date de l'évaluation. Il revient à l'étudiant de prendre les mesures pour rencontrer son professeur et lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par le professeur, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur et l'étudiant. Dans le cas contraire, l'étudiant se verra attribuer la note zéro pour cette évaluation.

3. Remise des travaux

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les **pénalités** entraînées par les retards sont établies **selon les règles départementales** (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard les pénalités sont :

- Pour les travaux de plus de 5 % : pour chaque journée de retard dans la remise d'un travail, il y a une pénalité de 25 % de la note maximale de ce travail.
- Pour les travaux de 5 % et moins : les retards ne sont pas acceptés. Un retard entraîne la note de 0.

4. Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles **sous la rubrique « Méthodologie »** des centres de documentation du Cégep. Voici l'adresse :

CRD du campus de Longueuil ou CRD de l'ÉNA (même lien pour les deux campus) : www.cegepmontpetit.ca/normes.

Les **pénalités départementales** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) sont :

- Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges), les normes applicables contenues dans le document « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » du Cégep Édouard-Montpetit doivent être respectées.
- Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges), si le barème d'évaluation n'accorde pas de

points a priori pour le respect des normes de présentation, le non-respect des normes sera pénalisé par le refus du travail ou par une déduction allant jusqu'à cinq pour cent (5 %) de la note maximale du travail.

- Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges) et dont la pondération pour la note finale du cours est d'au moins dix pour cent (10%), un minimum de cinq pour cent (5 %) de la note maximale du travail est accordé au respect des normes de présentation. Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est partiellement originale et manuscrite (questionnaire troué à compléter, par exemple), les normes de typographie contenues dans le document Normes de présentation matérielle des travaux écrits du Cégep Édouard-Montpetit ne s'appliquent pas. Le professeur ou la professeure doit s'assurer que le canevas du travail respecte les normes de présentation applicables.

5. Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est :

La langue française est obligatoirement évaluée lors des examens, des devoirs et des travaux de session.

La langue française est évaluée séparément du contenu disciplinaire ; sa pondération maximale sera de 10 % de la note totale. La pondération exacte sera indiquée sur le questionnaire de chaque évaluation. Cette pondération sera de 10 % des points alloués aux questions où l'usage de la langue française est attendu. La langue française sera toutefois évaluée pour l'ensemble de l'évaluation.

La note attribuée sera déterminée en utilisant le ratio de l'Épreuve uniforme de langue, soit une faute par tranche de trente mots équivaut à la note de passage de 60 % lorsque les élèves ont accès à leurs outils de référence et un ratio différent (1 faute par 25 mots équivaut à la note de passage) dans le cas contraire. Une faute d'orthographe d'usage qui se répète n'est calculée qu'une fois, dans la mesure du possible. Il n'y aura pas possibilité pour l'élève de corriger ses fautes afin de récupérer des points perdus. Un travail pourrait être refusé, ou son acceptation retardée, lorsque les fautes de français entravent trop la compréhension du texte. Les retards à remettre les travaux sont alors soumis aux pénalités prévues dans les politiques départementales.

Un professeur, s'il le désire, peut aussi évaluer la langue française lors d'autres types d'évaluation (examen de laboratoire, rapport de laboratoire, test), selon la même méthode.

11 MODALITES DE PARTICIPATION AU COURS

La présence aux cours théoriques et pratiques est de rigueur. L'étudiant qui manque un cours doit assumer la responsabilité de cette absence et ses conséquences.

La classe est un lieu privilégié d'apprentissage. Les conversations entre amis, l'utilisation de téléphone cellulaire, les retards ou tout autre élément perturbateur n'y seront pas tolérés.

12 AUTRES RÈGLES DÉPARTEMENTALES

4.3 Modalités d'évaluation

4.3.1 Modes d'évaluation

Dans chacun des cours de mathématiques, les activités d'évaluation prennent l'une ou l'autre ou plusieurs des formes suivantes :

- a) Contrôles ou examens périodiques écrits ;
- b) Examen final de synthèse écrit ;
- c) Devoirs, tests, laboratoires ou travaux écrits à réaliser individuellement ou en équipe ;
- d) Exposés oraux filmés avec images et sons ;

Toute autre forme d'évaluation doit préalablement être approuvée par le Département.

4.3.4 Exigences

Le Département a convenu des exigences suivantes relatives aux examens :

- a) L'étudiant peut s'attendre à devoir répondre à :
 - des problèmes d'application ;
 - des questions théoriques (définitions, propriétés, lois, énoncés de théorèmes, démonstrations) ;
 - des questions de compréhension ou de synthèse ;
 - des questions calculatoires.
- b) L'étudiant devra démontrer son habileté à choisir lui-même et à utiliser correctement différentes méthodes vues au cours.
- c) Les solutions présentées doivent faire preuve de clarté et de rigueur. L'étudiant pourra être pénalisé pour une présentation désordonnée, incohérente ou imprécise d'une solution.
- d) Le symbolisme mathématique doit être utilisé adéquatement en tout temps. Une utilisation non pertinente ou inexacte d'un symbole ou d'une notation pourra entraîner une pénalité.
- e) À moins de consignes contraires, toutes les solutions doivent être détaillées. Les étapes essentielles doivent apparaître sur papier, et dans l'ordre approprié. Même lorsque la réponse finale est exacte, l'étudiant pourra perdre des points si des étapes importantes de la démarche exigée sont manquantes.
- f) Dans les problèmes à contexte concret, une réponse claire faisant référence au contexte du problème doit être énoncée.

4.3.11 Reprise d'examen

Au Département de mathématiques, il n'y a pas de reprise d'examen.

13 POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

14 ANNEXE

Aucune annexe.